



Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 24 MARS 2025

A 16h00 à la Mairie d'Aubiet

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars, à 16h à la Mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents titulaires (en début de séance) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Guy LAREE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaient présent suppléants (en début de séance) :

Alain BERTHET, Alain SCUDELLARO.

Excusés ou absents titulaires (en début de séance) : Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Hervé LEFEBVRE, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SAGANSAN.

Excusés ou absents suppléants (en début de séance) : Muriel ABADIE, Jacques ALFENORE, Michel ANGELE, Alain BAQUE, Florence CHEBASSIER, Maryse CLAVERIE, Eric DAUBRIAC, Jérémy LAGARDE, Patrick MAHO, Guy MANTOVANI, Bernard MONLIBOS, Claire NICOLAS, Martine ROQUIGNY, Eric TRUFFI, Marylin VIDAL.

Procuration : néant

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

Etaient présents (agents du PETR) :

Aurélie BEGOU, Julie FLEURIAULT.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 13

Quorum : 9

Procuration : 0

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Gérard ARIES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025.

Délibérations :

- 1/ Vote du compte financier unique (CFU) 2024
- 2/ Affectation des résultats de l'exercice 2024 au BP 2025
- 3/ Vote du budget primitif 2025
- 4/ Adhésion à la mission RGPD du Pôle ASM du CDG 32
- 5/ Accompagnement aménagement des abords de l'œuvre Art et Environnement « Suite de Pan »

Questions diverses

Validation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical du 3 mars 2025 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Le Président demande si le document appelle d'éventuelles observations et/ou modifications.

Xavier Ballenghien souhaite avoir des précisions concernant Territoire d'Industrie qui a été abordé en question diverse lors du dernier conseil syndical du PETR le 3 mars 2025 duquel il était absent.

Xavier Ballenghien ne comprend pas pourquoi le PETR Pays Portes de Gascogne ne souhaite pas de rapprochement de notre TI commun avec le PETR Garonne Quercy Gascogne (GQG) avec l'Agglomération d'Agen (47). Il s'inquiète de la prise de position du PETR Pays Portes de Gascogne.

Le Président Ronny Guardia Mazzoleni rappelle à Xavier Ballenghien que la démarche est expliquée dans le PV du dernier Conseil Syndical du 3 mars, à savoir que la demande de rapprochement avec le 47 vient du 82, qu'elle a directement été portée auprès de l'ANCT par les élus du 82 et qu'à aucun moment le PETR Pays Portes de Gascogne n'a été prévenu de cette démarche par le PETR GQG. C'est le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers qui a informé le Président du PETR par mail, d'où le débat lors du dernier conseil syndical.

Xavier Ballenghien reprend le compte-rendu du comité de pilotage du 25 septembre où était validé ce rapprochement avec le TI d'Agen.

Ronny Guardia Mazzoleni précise que conformément aux échanges qui ont eu lieu lors du comité de pilotage, les élus du PETR ne se sont pas opposés à des coopérations avec le TI de l'agglomération d'Agen. Ils se sont par contre positionnés contre une fusion des deux périmètres.

Il lui rappelle que le 82 a refusé une candidature commune avec l'agglomération d'Auch au moment de la constitution de la 2ème génération du programme TI.

Ronny Guardia Mazzoleni clôt l'échange puisqu'il s'agit au moment présent de débattre du procès-verbal et non de refaire le débat sur TI. Il précise par ailleurs que la discussion sur ce sujet aura lieu en question diverse mais qu'il n'y aura pas de vote, le Conseil Syndical s'étant déjà prononcé lors de la séance précédente en question diverse.

Aucune autre observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Vote du compte financier unique (CFU) 2024

Jean-Luc SILHERES a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique. Il le présente à l'assemblée à l'appui du document budgétaire transmis à l'ensemble des membres du Conseil Syndical en date du 10 mars 2025.

Il rappelle qu'en application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le compte financier unique (CFU) entre dans sa phase de généralisation à compter de l'exercice 2024.

Le PETR Pays Portes de Gascogne applique le référentiel M57 et transmet par voie numérique ses documents budgétaires à la préfecture, il peut donc basculer au CFU pour l'exercice 2024.

Ce compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les membres du Conseil Syndical examinent le compte financier unique qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES			
Prévu	168 611.58	684 857.90	853 469.48
Réalisé	25 099.29	411 614.29	436 713.58
Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00
RECETTES			
Prévu	168 611.58	684 857.90	853 469.48
Réalisé	81 069.66	459 734.11	540 803.77
Reste à réaliser	50 349.00	0.00	50 349.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent 55 970.37	Excédent 48 119.82	Excédent 104 090.19

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat clôture 2024
INVESTISSEMENT	37 192.92	55 970.37	93 163.29
FONCTIONNEMENT	155 718.40	48 119.82	203 838.22
TOTAL	192 911.32	104 090.19	297 001.51

Le président de séance propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de voter le compte financier unique (CFU) 2024 du PETR Pays Portes de Gascogne et d'arrêter les comptes tels que présentés ci-dessus.

Vote à l'unanimité moins la voix du président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI

Affectation des résultats de l'exercice 2024 au BP 2025

Le président poursuit avec la présentation des résultats budgétaires du CFU 2024 approuvés précédemment et qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	48 119.82
- Un excédent reporté de	155 718.40
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	203 838.22
- Un excédent d'investissement de	93 163.29
- Un excédent des restes à réaliser de	50 349.00
Soit un excédent de financement de	143 512.29

Constatant, que le compte financier unique ne présente pas de besoin de financement de la section d'investissement,

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024	Excédent	203 838.22
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	Excédent	203 838.22
Résultat d'investissement reporté (001)	Excédent	93 163.29

Vote à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2025

Le président rappelle que conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le PETR, le Conseil Syndical a adopté la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% sur les 2 sections.

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Syndical du 3 mars 2025 et qui a fixé les grands axes budgétaires pour 2025.

Le budget primitif du PETR Pays Portes de Gascogne, qui est soumis à l'approbation du Conseil Syndical est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement	767 456.07 €	(en 2024 : 684 857.90 €)
Section d'investissement	199 133.16 €	(en 2024 : 168 611.58 €)

Les propositions nouvelles de vote sont présentées à l'assemblée à l'appui du document budgétaire transmis à l'ensemble des membres du Conseil Syndical en date du 10 mars 2025.

BP 2025 – vue d'ensemble pour le fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	351 597.75	70	Produits de services, domaine et vente	8 250.00
012	Charges de personnel	338 610.00	74	Dotations et participations	537 391.00
014	Atténuations de produits	13 125.00			
65	Autres charges de gestion courante	5 625.00	75	Autres produits de gestion courante	3 005.00
66	Charges financières	5 000.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	203 838.22
TOTAL DEPENSES REELLES		713 957.75	TOTAL DES RECETTES REELLES		752 484.22
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (dotations aux amortissements)		53 498.32	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (Subventions d'investissement transférées au compte de résultat)		14 971.85
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		767 456.07	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		767 456.07

BP 2025 – vue d'ensemble pour l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit d'investissement reporté	0.00	001	Excédent d'investissement reporté	93 163.29
20	Immobilisations incorporelles	0.00	10	Dotation FCTVA	2 122.55
21	Immobilisations corporelles	184 161.31	13	Subventions (reste à réaliser)	50 349.00
TOTAL DEPENSES REELLES		184 161.31	TOTAL DES RECETTES REELLES		145 634.84
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (Subventions d'investissement transférées au compte de résultat)		14 971.85	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (dotations aux amortissements)		53 498.32
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		199 133.16	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		199 133.16

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025, telles que présentées ci-dessus,
- de voter les crédits par nature,
- d'autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles, taux maximal autorisé,
- d'autoriser le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité

Arrivée de Thierry CAMBOURNAC, à ce moment de la séance, portant le nombre des membres votants à 14, comme suit :

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Guy LAREE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaiet présent suppléants :

Alain BERTHET, Alain SCUDELLARO.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 14

Quorum : 9

Procurations : 0

Adhésion à la mission RGPD du Pôle ASM du CDG 32

Le président rappelle que le PETR doit se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui impose aux collectivités un volume important d'obligations, destinées à prendre en compte l'adaptation aux nouvelles réalités numériques et le renforcement des obligations de transparence, de responsabilité et de respect des droits des personnes.

Il présente les deux options proposées par le Centre de Gestion qui permettraient au PETR de se mettre en conformité avec le RGPD :

1. La mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) par le Centre de Gestion
2. L'accompagnement du DPD, désigné au sein de l'équipe du Pays.

La désignation d'un délégué au sein de l'équipe technique du Pays, semble compliquée au regard des missions et des compétences des agents.

Le président propose de retenir la première option du Centre de Gestion : mutualisation d'un DPD.

Afin de mettre en œuvre ce nouveau service du Centre de Gestion, il convient de signer une convention d'adhésion entre les deux parties.

Le coût annuel de ce service s'élève à 200 € annuels.

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de retenir la première option telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser le président à signer la convention relative à l'adhésion à la mission Délégué mutualisé à la protection des données entre le PETR Pays Portes de Gascogne et le Centre de Gestion.

Vote à l'unanimité

Accompagnement aménagement des abords de l'œuvre Art et Environnement

« Suite de Pan »

Le président donne la parole à Aurélie Bégou, cheffe du projet culturel du Pays Portes de Gascogne. Elle informe l'assemblée que le Pays Portes de Gascogne perçoit un soutien financier de la Drac Occitanie pour la mise en œuvre de projets d'Education Artistique et Culturelle sur son territoire dans le cadre de sa convention CGEAC.

Les abords de l'œuvre Suite de Pan ont été modifiés en profondeur par les travaux réalisés en lien avec la restauration d'une digue située en zone inondable, et nécessitent une restauration.

Cette œuvre traite des questions de biodiversité à sauvegarder. Des actions de médiation artistique en lien avec cette problématique sont régulièrement organisées sur le site par la chargée de mission EAC du PETR Pays Portes de Gascogne.

Les abords de l'œuvre sont donc intrinsèquement liés au sens de l'œuvre. La mairie de Fleurance souhaite donc restaurer ce lieu de nature grâce à un projet artistique, botanique et pédagogique. Ce projet s'adresse au tout public mais se construit plus particulièrement avec les jeunes du conseil municipal ainsi qu'avec les collégiens sur une période de 4 ans de leur 6^{ème} à leur 3^{ème}.

Il est proposé à l'assemblée que le Pays Portes de Gascogne apporte un accompagnement dans la réalisation de ce projet qui vise à qualifier les Itinéraires Artistiques.

L'aide financière proposée est de 2 000 euros dans le cadre du financement DRAC 2025 du projet culturel du Pays Portes de Gascogne.

Plan de financement : abords œuvre Suite de Pan / jardin zen - Années 2025 - Mairie de Fleurance

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Médiation artistique* : artistes Arboricoles + Thierry Boutonnier	7 500	DRAC Occitanie	5 000
Frais de restauration, hébergement, déplacement	2 416	PETR Pays Portes de Gascogne	2 000
Captation pour timelapse	1 050	Auto-financement Mairie de Fleurance - lignes culture et espaces verts	4 966
Fournitures (paillage, compost, engrais ...)	1 000		
TOTAL	11 966	TOTAL	11 966

*Médiation artistique = préparation des ateliers, ateliers scolaires + CMJ + tout public ; conception des plans de plantation ; suivi du projet dont timelapse.

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider la participation au projet d'aménagement des abords de « Suite de Pan » à hauteur de 2 000€,
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à l'attribution de cette participation ;

Vote à l'unanimité moins la voix du président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI

Questions diverses

Modification des contrats Vélo de Pays

Le président présente la situation actuelle avec une flotte de 75 vélos, la fin du SAV ce mois-ci ce qui implique, afin d'assurer cette action que les contrats avec les loueurs de vélos soient modifiés. En effet, il est nécessaire de revoir la gestion de l'entretien de la flotte et donc de modifier les contrats. Il est proposé que le petit matériel (type chambres à air) et les réparations courantes soient pris en charge par les points de location.

Le PETR se charge de son côté de la révision annuelle de la flotte (ainsi que de la formation des agents, la communication, et l'animation du réseau).

Il est demandé au PETR s'il ne pouvait pas continuer à fournir le matériel nécessaire aux réparations courantes.

Sandie Magnoac précise qu'il n'y a plus de chargé de mission entièrement dédié à cette gestion au sein du PETR, c'est désormais Christelle Aubian qui s'en charge mais à 25 % de son temps de travail. (ses autres missions sont le marketing territorial et la gestion du programme Leader). Ce suivi ne peut donc plus être assuré au sein de l'équipe du PETR car il entraîne nécessairement du temps à dédier et des compétences spécifiques (recevoir les demandes, commander les pièces, distribuer les pièces, etc..).

Il faudrait un système de maintenance de proximité. C'est aujourd'hui LM Bike basé à Céran qui effectue les réparations, mais il est compliqué pour eux et donc pour le PETR de couvrir tout le territoire du Pays Portes de Gascogne. Il faudrait solliciter plusieurs réparateurs pour couvrir l'ensemble du territoire du PETR.

Le coût annuel pour le PETR est de 5 000 euros pour les révisions. En 2024 il y a eu environ 200 euros de petites réparations mais une partie de la flotte était encore couverte par le SAV, ce qui n'est plus le cas en 2025.

Le président intervient car il apparaît nécessaire de repenser le modèle d'exploitation du projet Vélo de Pays : repenser le modèle économique et la politique d'animation afin de retrouver un nouvel élan et un équilibre économique plus avantageux, sans se couper du territoire et des acteurs économiques et institutionnels qui pourraient se désintéresser des vélos de Pays.

Le PETR s'est rapproché de l'ANCT afin de bénéficier d'un accompagnement allant dans ce sens. Cette opportunité si elle est validée sera à nouveau portée au vote du conseil syndical.

Le Conseil Syndical valide la modification des contrats pour une prise en charge des petites réparations par les services de location.

Le débat se poursuit sur l'évaluation du projet Vélo de Pays. Il semble mieux fonctionner en période estivale avec les touristes. En dehors de cette période, le projet ne semble pas trouver un équilibre.

Thierry Cambournac précise que le chiffre d'affaires à la Romieu est de 4 000 euros par an pour 10 vélos.

Gaëtan Longo précise que le projet en Gascogne Toulousaine n'est pas non plus très dynamique.

Guy Larée observe qu'il voit peu de VAE sur la route mais plutôt des clubs cyclo.

Sur la CCLG, il y a une proposition mixée VAE et VTT qui fonctionne bien. En dehors de la saison estivale, il y a une démarche en direction des entreprises qui fonctionne très bien.

Le président propose que lors d'un prochain conseil syndical le fruit du travail mené par l'équipe avec Sandie Magnoac soit présenté afin que l'assemblée puisse se déterminer sur un nouveau mode de fonctionnement. En effet plusieurs scénarii ont été élaborés, il précise que ceux qui sont les plus onéreux tant pour les loueurs que pour le PETR sont écartés.

Territoire d'industrie

Le président ouvre le débat sur ce sujet en rappelant qu'il n'y aura pas de nouvelle délibération aujourd'hui sur ce sujet.

Xavier Ballenghien précise qu'il serait stratégique de se rapprocher d'Agen dans le contexte d'un futur agrandissement de la centrale nucléaire de Golfech. En effet ce potentiel agrandissement nécessitera de solliciter un bassin d'emploi que le 47 pourrait fournir. Xavier Ballenghien rappelle que c'est ce qui avait été évoqué lors du comité de pilotage du 25 septembre 2024 et qu'il faudrait poursuivre la réflexion afin de ne pas se priver de potentielles retombées pour notre territoire. Xavier Ballenghien est surpris du changement de position du PETR Pays Portes de Gascogne.

Le Président rappelle la position du PETR Pays Portes de Gascogne lors de ce COPIL et confirmée lors du dernier Conseil Syndical à savoir que ce dernier est prêt à coopérer avec le 47 et qu'il n'a pas changé de position à ce sujet mais les élus ne souhaitent pas fusionner le dispositif TI pour l'élargir au périmètre des 3 territoires. Si le 82 veut partir avec le 47 il est libre de faire ce choix. La préfecture du

Gers a confirmé que le PETR Pays Portes de Gascogne pouvait gérer un programme TI seul et conserver les aides pour le poste de chargée de mission TI.

Jean Luc Silhères regrette la manière dont a été avancé le sujet avec le 47, surtout une fusion, sans qu'aucune concertation n'ait été réalisée avec le PETR Pays Portes de Gascogne. Francis Idrac s'inscrit dans cette position et regrette cette absence de concertation avec notre PETR.

Xavier Ballenghien précise qu'Agen a un dynamisme économique, et que c'est une ville d'avenir dont il serait opportun de se rapprocher, d'autant plus avec l'arrivée de la future gare TGV. De plus, la Gimone va être réquisitionnée pour refroidir la centrale de Golfech, cela pourrait être l'occasion de négocier des retombées fiscales. Xavier Ballenghien reconnaît que la manière n'y était pas au sujet de la concertation.

Le président alerte quant au risque que la chargée de mission TI soit quasiment absorbée par le 47. Il rappelle que le PETR PPG est chef de file pour l'interdépartementale 32/82 et qu'à ce titre c'est lui qui recrute la chargée de mission pour le compte du territoire et perçoit les aides. Il rappelle la règle fixée par l'Etat : un chargé de mission par Territoire d'Industrie.

Alain Scudellaro ne souhaite pas que le PETR PPG s'engage seul dans le dispositif TI.

Le président rappelle que L'ANCT a reçu cette demande de la part du 82 en février dernier et qu'elle est arrivée jusqu'à lui via le secrétaire général de la Préfecture. Il a donc proposé de soumettre les options du SG aux élus du PETR en conseil syndical du 3 mars.

Ronny Guardia Mazzoleni a informé le Secrétaire Général de la position du PETR PPG suite au débat du conseil syndical du 3 mars. Nous n'avons pas encore de retours de la Préfecture du Gers à ce sujet. Gaëtan Longo précise qu'une coopération avec le 47 peut être intéressante à la fois pour le développement économique mais également pour le développement du ferroviaire.

Alain Scudellaro rappelle le potentiel de retombées économiques dans le cadre de ce rapprochement avec Agen.

Thierry Cambournac propose qu'il puisse être imaginé une charte de coopération sur des sujets précis comme par exemple la centrale de Golfech entre les différents TI.

Le président du PETR précise qu'il faudrait aussi attendre le positionnement définitif quant à l'agrandissement de la centrale de Golfech. Cette décision devrait être rendue au milieu de l'année 2026.

Conclusion de l'échange : Les élus du PETR s'accordent sur leur volonté de coopérer avec le territoire d'industrie d'Agen sur des thématiques définies (Golfech, ferroviaire).

Et rappellent leur décision prise lors du conseil syndical du 3 mars c'est à dire pas de fusion avec le TI 47 qui conduirait à un Territoire d'Industrie unique.

Ils attendent les retours de la Préfecture sur les suites à donner.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 17h15.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX
06 52 07 97 50

PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL

